

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 09/09/2019

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél: +33 1 71 28 46 36 Philippe VERJUS (nappes) Tél: : +33 1 71 28 47 09 Courriel: driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

> Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France PJ : Bulletin du 26 août au 08 septembre 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

• la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles:

L'étiage sur Internet de la DRIEE : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html

Données rivières en ligne : http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php

Données nappes en ligne : http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 26 août au 08 septembre 2019



Synthèse

Durant la dernière quinzaine, très peu de précipitations ont été observées, inscrivant la première décade de septembre dans la continuité d'un été particulièrement sec. Les débits des rivières sont globalement toujours à la baisse avec quelques variations ponctuelles mais peu significatives. La nouveauté de cette dernière quinzaine est le passage de certaines grandes rivières sous leurs seuils d'alerte malgré le soutien d'étiage par les grands lacs-réservoirs. La situation est pire que celle constatée début août avec pas moins de 21 stations en situation d'étiage sur 28 stations au total. Les prévisions météorologiques étant anticycloniques pour la prochaine semaine sinon plus, la situation ne devrait pas s'améliorer.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières ont continué leurs baisses généralisées en l'absence de précipitations. Le soutien des lacs-réservoirs empêche les débits de diminuer trop rapidement (hors Oise non concernée), mais, ne peuvent maintenir certaines stations au-dessus de leur seuil d'alerte comme Vernon sur la Seine ou encore Pont-sur-Yonne sur l'Yonne. L'Oise passe également en dessous de son seuil d'alerte à Creil. La tendance sera à l'aggravation de la situation.

Sur 7 stations, on compte:

- 1 station en vigilance : Alfortville sur la Seine.
- 3 stations en alerte : Creil sur l'Oise, Vernon sur la Seine et Pont-sur-Yonne sur l'Yonne.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

L'absence de pluie n'aura pas permis d'améliorer une situation déjà préoccupante. En effet, au mieux, certains débits se sont stabilisés, mais d'autres ont continué à diminuer, faisant, par exemple, passer Viarmes [Moulin de Bertinval] sous son seuil d'alerte renforcée ou encore Férolles-Atilly [La Jonchère] sous son seuil de crise. Compte tenu des prévisions météorologiques, aucune amélioration n'est à présager.

Sur 21 stations, on compte:

- 6 stations en vigilance : Ballancourt sur l'Essonne, Episy (Loing) sur le Loing, Episy (Lunain) sur le Lunain, Beynes sur la Mauldre, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, et Villebon-sur-Yvette sur L'Yvette.
- 5 stations en alerte : Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Saint-cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde, Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur, Nesles-la-Vallée sur le Sausseron et Congis [Gué à Tresme] sur la Thérouanne.
- 3 stations en alerte renforcée : Pommeuse sur le Grand Morin, Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 3 stations en crise : Montmirail sur le Petit Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale, à part Buhy où le niveau d'alerte renforcée est atteint.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 1 piézomètre en alerte renforcée : Buhy (nappe de la craie du Vexin Français).
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 24 septembre 2019

Flashcode du bulletin

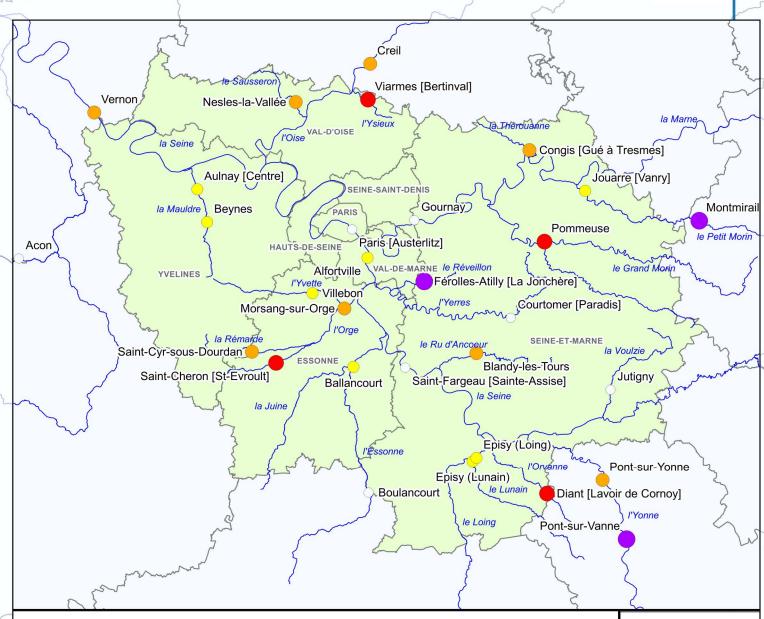


SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage Débits des rivières	p.3
Evolution des débits journaliers	p.4 p.5
Situation des nappes	p.7
Etat des piézomètres	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 09/09/2019



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

Débit des rivières

Tableau des débits

	0	Seuils (m³/s)					Situation	Situation	Indice de		
	Station	٧	Α	AR	0	VCN3 (m³/s)	02/09	09/09	confiance		
Grandes ri	vières :										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	42 le 04/09/2019			Ш		
Oise	Creil	32	25	20	17	25 le 08/09/2019	Vigilance	Alerte			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	59 le 07/09/2019			П		333
Seine	Alfortville	64	48	41	36	61 le 04/09/2019	Vigilance	Vigilance	Ш		
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	95 le 04/09/2019			П	2000	
Seine	Vernon	170	131	113	100	118 le 08/09/2019	Vigilance	Alerte			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	16 le 05/09/2019	Vigilance	Alerte			
Petites rivi	ères :					•					
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	1.40 le 27/08/2019			1	Т	
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.46 le 02/09/2019			Ш		05
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	4.8 le 04/09/2019	Vigilance	Vigilance	Ш		
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	1.9 le 03/09/2019	Alerte l'enforcée	Alerte rentordée			000
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	3.8 le 07/09/2019	Vigilance	Vigilance	Ш		
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.24 le 05/09/2019	Vigilance	Vigilance	П		025
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.39 le 03/09/2019	Vigilance	Vigilance	Ш	T	
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	0.92 le 02/09/2019	Vigilance	Vigilance	П		625 635
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.4 le 02/09/2019	Alerte	Alerte			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.16 le 03/09/2019	Alerte renforcée	Alerte renfordée			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.36 le 05/09/2019					
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.18 le 03/09/2019	Alerte	Alerte			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.009 le 08/09/2019	Alerte renforcée				
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.008 le 08/09/2019	Alerte	Alerte			
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.26 le 04/09/2019	Alerte	Alerte			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.25 le 02/09/2019	Alerte	Alerte			93
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	1.99 le 02/09/2019					
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.30 le 08/09/2019			П		
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.061 le 05/09/2019			Ш		70
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.070 le 03/09/2019	Alerte	Alerte renforcée			
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.36 le 07/09/2019	Vigilance	Vigilance			
Stations no	on réglementaires (***)									Salar.	254
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.12 le 02/09/2019	Crise	Alerte rentorcée			
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.83 le 02/09/2019	Alerte	Vigilance		E 187	

(*) station gérée par la DREAL Normandie

(**) station gérée par la DREAL Centre

(***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

seuil de vigilance seuil d'alerte

seuil d'alerte renforcée

seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

 une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

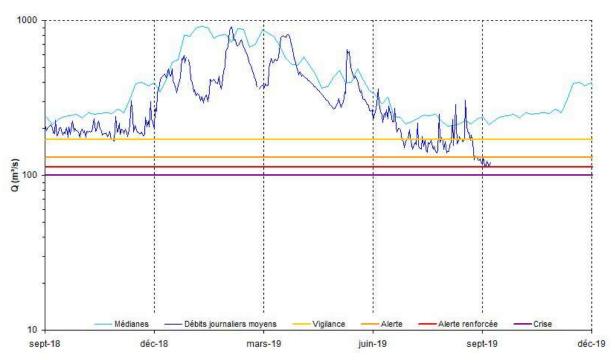
 un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : http://www.hydro.eaufrance.fr et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2018 pour quelques stations représentatives

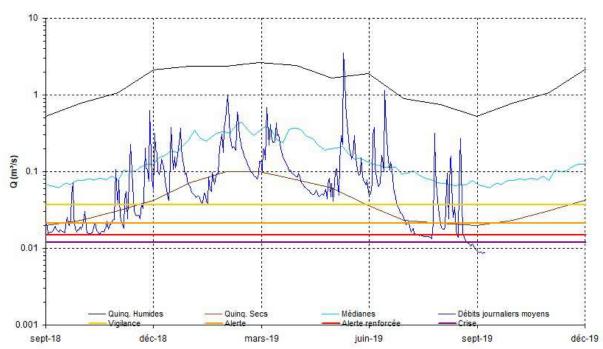
La Seine à Vernon

Les débits de la Seine à Vernon ont baissé de manière importante durant le mois d'août pour finir par passer sous le seuil d'alerte et venir flirter avec son seuil d'alerte renforcée. L'absence de précipitations prévue pour les prochains jours ne devrait pas arranger la situation.



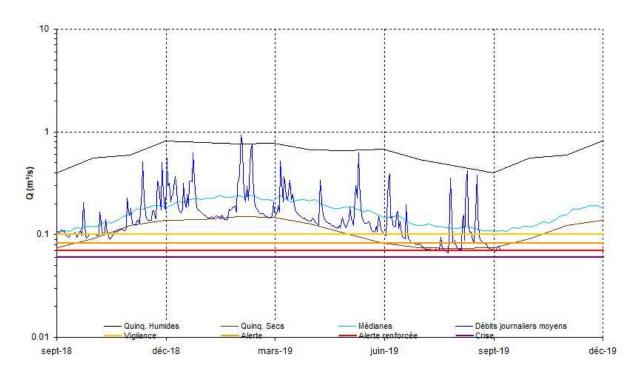
Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Depuis le mois d'août les débits baissent fortement sur le Réveillon passant rapidement sous le seuil de crise. Très peu de précipitations ont été observées durant la dernière quinzaine. Les prévisions n'étant pas plus humides, la situation ne devrait pas s'améliorer.



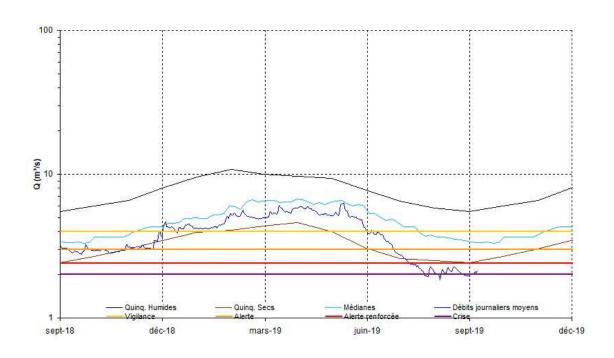
L'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval]

Les débits de l'Ysieux repassent, comme fin juillet, sous le seuil d'alerte renforcée. La prochaine semaine devrait être très sèche, la situation devrait donc empirer.



La Vanne à Pont-sur-Vanne

Depuis le début du mois d'août, la Vanne à Pont-sur-Vanne se situe autour de son seuil de crise. La situation est plutôt stable et la sécheresse des prochains jours n'arrangera pas la situation.



Situation des nappes

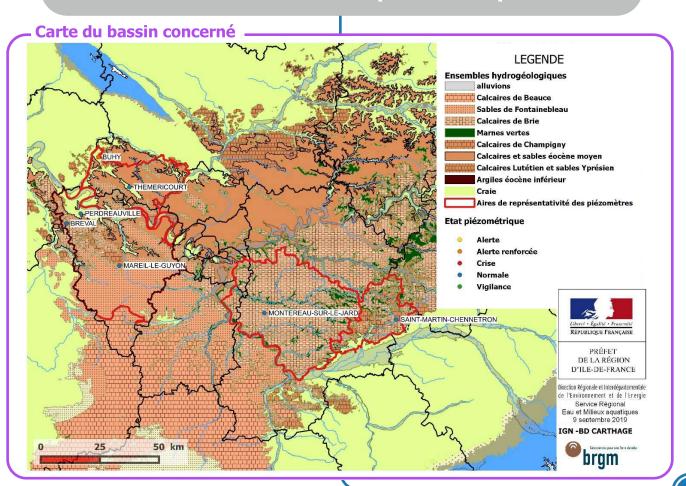
Etat des piézomètres

Tableau des tendances -

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

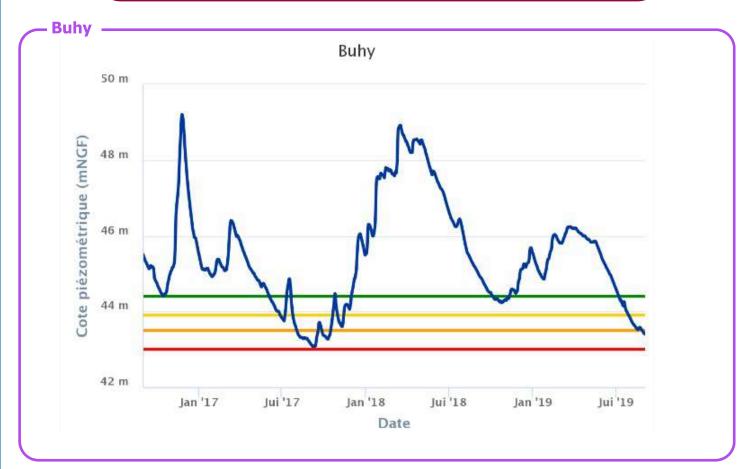
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Alerte renforcée
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chennetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale

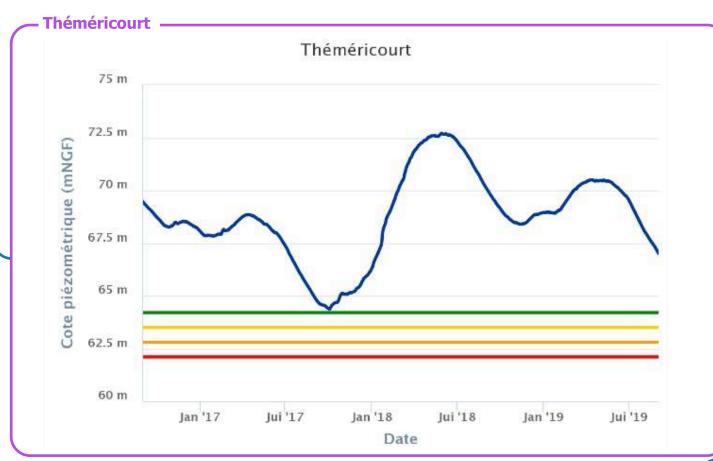
Carte de suivi de l'état piézométrique



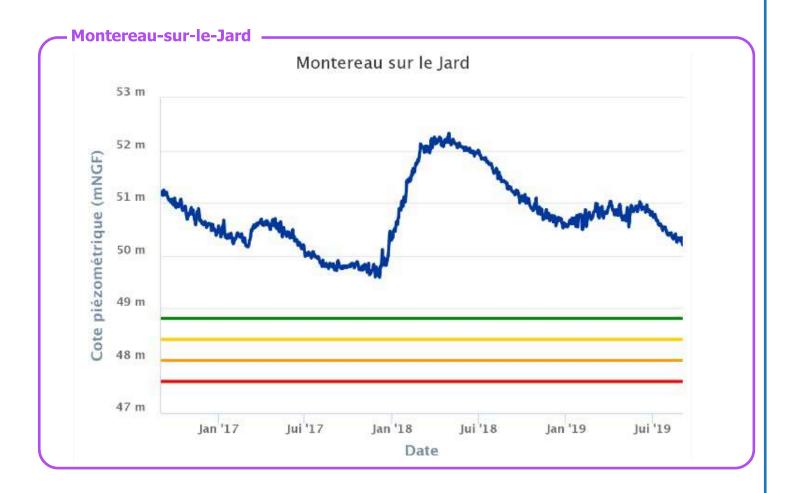
Etat des piézomètres

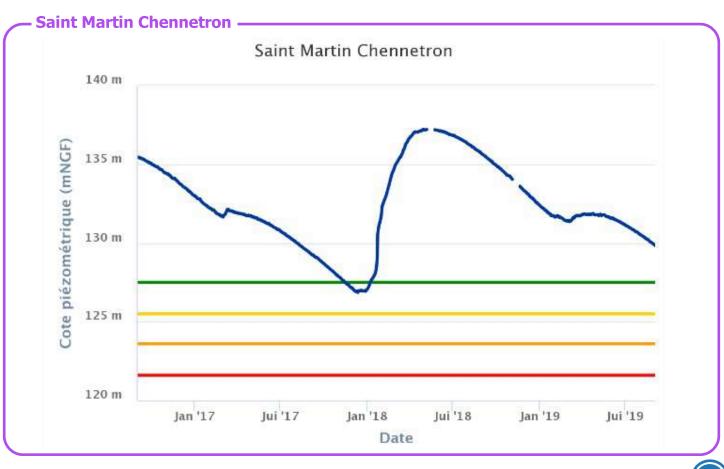
Nappe de la craie du Vexin Français



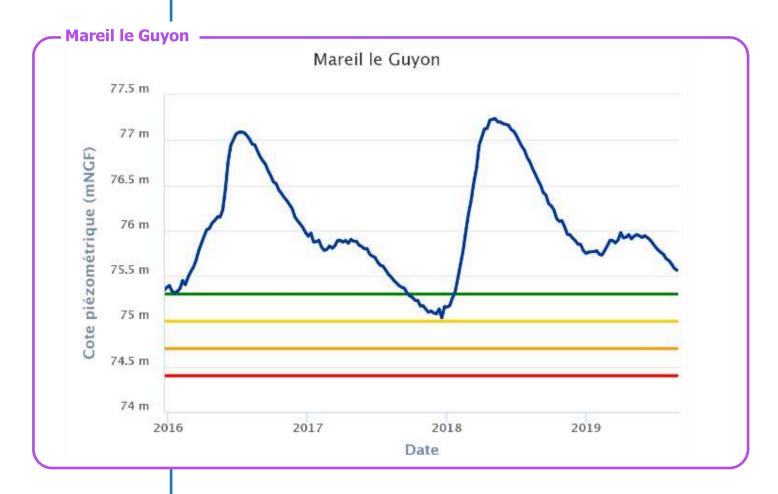


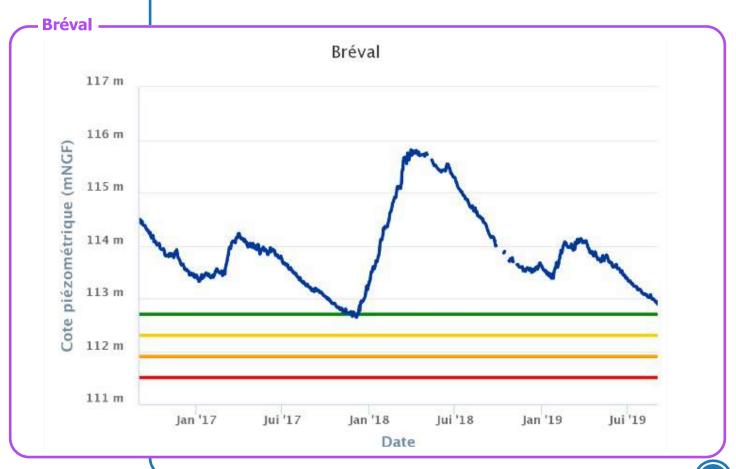
Nappe du Champigny en Brie





Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix





Nappe de la craie du Mantois



L'étiage sur Internet de la DRIEE :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html

Données rivières en ligne :

http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php

Données nappes en ligne :

http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

